



Problèmes successifs location meublées

Par **Fifidenfer**, le 15/12/2021 à 08:14

Bonjour à toutes et à tous !

C'est la première fois que je viens sur ce forum car en fait depuis que je suis en location très récente dans un logement meublé dans le 16e arrondissement, je rencontre plusieurs anomalies dans le logement avec mon compagnon.

Voici l'historique, le bail pour le logement a été signé le 4 décembre. Nous avons emménagé le 12 décembre le temps de transférer nos effets personnels dans le nouveau logement meublé et le contrat électrique a été ouvert le 6 décembre (oui, car l'état des lieux a été fait le 4 décembre sans électricité) et, selon les dires de la propriétaire et de l'agent, l'appartement était vide entre 6 à 9 mois.

Donc nous nous installons complètement le 12 décembre et nous découvrons que le frigo ne produit que de l'air chaud. Malgré le débranchement d'une journée pour qu'il puisse éventuellement un cycle normal, il ne fonctionne toujours pas.

Nous avons aussi vu que plusieurs prises murales sont commandées par interrupteurs (ce qui n'avait pas été notifié par l'agent immobilier) et une prise électrique ne fonctionne pas. On note aussi l'absence de plafonnier/luminaire dans le salon et la chambre à coucher.

Nous en discutons au téléphone avec la propriétaire après un premier mail envoyé à l'agence pour reporter ces premières anomalies. Elle m'explique par téléphone que nous pouvons prendre les dispositions nécessaires pour remplacer le frigo et faire venir un électricien.

Nous voyons par la suite une petite fuite sous l'évier de la cuisine et des charnières de placard cassées (les charnières étant notifiées lors de l'état des lieux d'entrée).

Lors de notre première nuit, nous découvrons que plus de la moitié des lattes du sommier sont absentes. Le matelas s'affaisse donc dans ce trou. Je vous laisse imaginer l'état de sommeil par la suite.

Et hier soir lors de la soirée du 14 décembre, en lançant une machine lavée fournie dans le logement, une grosse fuite apparaît dans les canalisations d'évacuation de cette machine qui se trouve derrière le frigo et donc la cuisine (de l'eau s'écoule dans la cuisine). Nous ouvrons la trappe pour accéder à ce problème et nous voyons l'accumulation d'eau derrière le frigo en panne ainsi que de la moisissure sur le bois de la cuisine provenant certainement des précédentes fuites durant la précédente location. On nous a annoncé que certaines fuites (soit disant réparées) s'étaient produites au niveau du lave vaisselle. A ce moment-là, j'atteins

un certain niveau d'agacement.

Enfin, l'agence ne nous a toujours pas communiqué les diagnostics de l'appartement et je pense qu'ils sont fortement en tort car nous ne connaissons pas du coup le vrai état de l'installation électrique.

J'ai déjà engagé de l'argent pour remplacer le frigo. Ce qui me fait peur c'est que je n'ai eu que des accords par téléphone de la part de la propriétaire. Je viens d'envoyer ce matin un mail très salé à l'agence et la propriétaire... Ce que je crains c'est qu'ils se retournent contre moi alors que je ne suis dans le logement avec mon compagnon que depuis très peu de temps.

Je précise que j'ai joint au mail les photos des différents problèmes que nous avons observés depuis les 3 jours où nous vivons dans l'appartement.

Pensez vous qu'une lettre recommandée en plus soit nécessaire ?

Qu'en pensez vous ? Avez vous des conseils pour gérer ce genre de situation si ça vire au problème juridique ? Ma panique est en train de se mélanger à de la colère à forte maturation.

Je vous remercie par avance pour toute aide que vous pourrez nous apporter.

Bien cordialement.

Par **Tisuisse**, le **15/12/2021** à **08:38**

Bonjour.

Dans la mesure où vous n'êtes pas signataire du bail de location, c'est à votre compagnon de faire les démarches. Votre ADIL vous aidera à rédiger le courrier mais vous il (votre compagnon) doit déjà,

- faire une LR/AR directement au propriétaire pour réclamer les diagnostics obligatoires,
- faire établir un contre-état des lieux par un huissier (à votre charge mais il évitera bien des déconvenues lors du départ), et adresser ensuite, toujours par LR/AR directement au propriétaire, pas à l'agence, copie de cet état des lieux rédigé par l'huissier, avec demande de remédier sous un délai qu'il fixera aux désordres constatés faute de quoi le dossier partira au tribunal et il demandera des dommages-intérêts.
- suivre ensuite les instructions de votre ADIL.

Par **Fifidenfer**, le **15/12/2021** à **08:42**

Je vous remercie pour votre réponse.

Le bail est à mon nom. Je suis votre conseil et contacte dans les plus brefs délais l'ADIL pour me backer le plus possible.

Encore merci pour votre réponse qui est une aide précieuse !